

2RB

S.A.S. au capital de 18 000 Euros
Siège social : 2 Avenue de Verdun
59300 VALENCIENNES

R.C.S VALENCIENNES : 891 897 076

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 25/01/2025

L'an Deux-Mille-Vingt-Cinq,
Le 25 janvier,
A 9 Heures 00,

Les associés de la Société 2RB, société par actions simplifiée au capital de 18 000,00 Euros, divisé en 18 000 actions de 1 Euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 2 Avenue de Verdun 59300 VALENCIENNES, sur convocation du Président.

Sont présents :

- La SAS SARRASINE INVEST représentée par Monsieur Bruno ZAGO, président, détenant 7 200 actions, agissant en qualité d'associé
- Monsieur Raphaël BOHERE, détenant 5 400 actions, agissant en qualité d'associé
- Monsieur Rémi HOUDAIN, détenant 5 400 actions, agissant en qualité d'associé

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Bruno ZAGO**, Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Rachat par la société de 7200 actions composant son capital appartenant à SARRASINE INVEST, en vue de les annuler,**
- **Réduction consécutive du capital social de 18 000,00 Euros à 10 800,00 Euros par annulation des actions rachetées,**
- **Modification corrélative des articles 7 et 8 des statuts,**
- **Constatation de la démission des fonctions de Président de Monsieur Bruno ZAGO,**
- **Constatation de la démission des fonctions de Directeur Général de Monsieur Rémi HOUDAIN**
- **Nomination au poste de Président de Monsieur Rémi HOUDAIN**
- **Augmentation du capital social d'une somme de 7 200,00 Euros par incorporation des réserves,**
- **Modification corrélative des articles 7 et 8 des statuts,**

Paraphes :

^{DS}
BR

^{DS}
RH

^{DS}
BE

2RB

S.A.S. au capital de 18 000 Euros
Siège social : 2 Avenue de Verdun
59300 VALENCIENNES

R.C.S VALENCIENNES : 891 897 076

- **Questions diverses,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'Assemblée :

- Les statuts de la Société,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide, à l'unanimité, le rachat par la Société des 7 200 actions de 1 euro chacune, émises par la Société, détenues par **SARRASINE INVEST**, moyennant un prix de 3,364 euros par action, soit 24 218 euros pour les 7 200 actions.

Le prix est payable comptant ce jour par la Société 2RB.

Le prix sera payable pour la somme de 24 218 € au moyen du versement en numéraire par la société d'une somme de 24 218 €,

Monsieur Bruno ZAGO représentant de le la SAS SARRASINE INVEST, a déclaré que les actions objet du présent rachat sont libres de tout nantissement.

Il a déclaré par ailleurs avoir connaissance que tout engagement de caution personnelle, solidaire ou non, en garantie de dettes ou d'obligations contractées par la Société se poursuit malgré l'opération de rachat.

Les associés déclarent qu'au cas où il y aurait eu des cautions données par le cédant, les associés restants s'engagent à les reprendre à leurs noms afin que le cédant ne soit pas inquiété financièrement par les créanciers.

Du fait de ce rachat et de cette annulation, seuls restent associés de la société, Monsieur Rémi HOUDAIN et Monsieur Raphaël BOHERE. Ils détiennent chacun 5 400 actions soit au total 10 800 actions composant le capital de la Société, lequel s'élève désormais à 10 800,00 euros, divisé en dix mille huit cent actions (10 800) actions de dix 1 euro chacune.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Paraphes :

^{DS}
BR

^{DS}
RH

^{DS}
BE

2RB

S.A.S. au capital de 18 000 Euros
Siège social : 2 Avenue de Verdun
59300 VALENCIENNES

R.C.S VALENCIENNES : 891 897 076

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution qui précède, décide la réduction du capital social de 18 000,00 euros à 10 800,00 euros par annulation des actions rachetées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, compte tenu de ce qui précède, décide de modifier les articles 7 et 8 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 7 - APPORTS

(ajout)

Le capital a été réduit, par la réduction de capital décidée le 25 janvier 2025, au moyen du rachat par la Société de 7 200 actions appartenant à **la SAS SARRASINE INVEST**, soit une somme de 7 200 euros.

ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 10 800 euros.

Il est divisé en 10 800 actions de 1 euro chacune, totalement libérées et de même catégorie, souscrites et attribuées de la manière suivante, à savoir :

- Monsieur Raphaël BOHERE a souscrit à 5 400 actions numérotées de 1 à 5 400.
- Monsieur Rémi HOUDAIN a souscrit à 5 400 actions numérotées de 5 401 à 10 800.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate la démission de ses fonctions de Président de :

Monsieur Bruno ZAGO à compter de ce jour, soit le 25 janvier 2025 au soir.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Compte tenu du rachat des actions et de la réduction du capital social résultant des résolutions ci-dessus, **Monsieur Raphaël BOHERE et Monsieur Rémi HOUDAIN**, associés restants, prennent seules parts au vote des résolutions suivantes.

Paraphes :

^{DS}
BR

^{DS}
RH

^{DS}
BE

2RB

S.A.S. au capital de 18 000 Euros
Siège social : 2 Avenue de Verdun
59300 VALENCIENNES

R.C.S VALENCIENNES : 891 897 076

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate la démission de ses fonctions de Directeur Générale de :

Monsieur Rémi HOUDAIN à compter de ce jour, soit le 25 janvier 2025 au soir.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de président de la société, à compter de ce jour :

Monsieur Rémi HOUDAIN
né à SAINT-SAULVE (Nord), le 14/12/1997
demeurant 20 Rue Coulon – 59530 JOLIMETZ
pour une durée indéterminée

Le président pourra se faire rembourser sur justificatifs les frais qu'il sera amené à engager pour la société.

Monsieur Rémi HOUDAIN déclare accepter les fonctions président qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'exercer aucune fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social s'élevant actuellement à 10 800 euros, divisé en 10 800 actions de 1 euro chacune, entièrement libérées, d'une somme de 7 200 euros pour le porter à 18 000 euros par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur le compte « AUTRES RESERVES »

Ce compte se présentera donc comme suit :

AUTRES RESERVES	
Solde au 25/01/2025	23 726,78 Euros
Prélèvement	7 200,00 Euros

Nouveau solde	16 526,78 Euros

Cette augmentation de capital est réalisée par une augmentation de la valeur nominale d'une part qui passe de 1 € à 1,667 €.

L'Assemblée Générale constate que l'augmentation de capital est régulièrement et définitivement réalisée.

Le capital social de la Société étant revenu à son montant auquel il était à l'ouverture à cette présente assemblée, soit 18 000 euros, les droits des créanciers de la Société se trouvent ainsi inchangés. L'Assemblée Générale exonère le rédacteur du présent acte des formalités liées à l'opposition des créanciers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Paraphes :

^{DS}
BR

^{DS}
RH

^{DS}
BE

2RB

S.A.S. au capital de 18 000 Euros
Siège social : 2 Avenue de Verdun
59300 VALENCIENNES

R.C.S VALENCIENNES : 891 897 076

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant la réalisation définitive de l'augmentation de capital, décide de modifier comme suit les articles 7 et 8 des statuts :

ARTICLE 7 - APPORTS

(ajout)

Suivant décision de L'Assemblée Générale en date du 25 janvier 2025, le capital social a été augmenté d'une somme de 7 200 euros par incorporation de réserves, pour être porté à 18 000 euros.

ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 18 000 euros.

Il est divisé en 10 800 actions de 1,667 euros chacune, totalement libérées et de même catégorie, souscrites et attribuées de la manière suivante, à savoir :

- Monsieur Raphaël BOHERE a souscrit à 5 400 actions numérotées de 1 à 5 400.
- Monsieur Rémi HOUDAIN a souscrit à 5 400 actions numérotées de 5 401 à 10 800.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Paraphes :

^{DS}
BR

^{DS}
RH

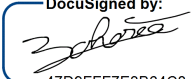
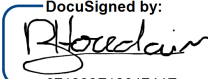
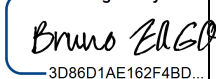
^{DS}
BE

2RB

S.A.S. au capital de 18 000 Euros
Siège social : 2 Avenue de Verdun
59300 VALENCIENNES

R.C.S VALENCIENNES : 891 897 076

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Monsieur Raphaël BOHERE	Monsieur Rémi HOUDAIN	Monsieur Bruno ZAGO	La SAS SARRASINE INVEST représentée par Monsieur Bruno ZAGO
« Lu et approuvé » DocuSigned by:  47D9FFF7E3B64C8...	« Lu et approuvé, bon pour acceptation des fonctions de président » DocuSigned by:  671333F1264744E...	« Lu et approuvé » DocuSigned by:  3D86D1AE162F4BD...	« Lu et approuvé » DocuSigned by:  3D86D1AE162F4BD...

Paraphes :